

Referenz: t.311 Madagascar 77 - BJF/DRE

ANTRAG Nr. 178/90

(ab Fr. 1 Mio)

für technische Zusammenarbeit

für finanzielle Zusammenarbeit

1. An: Vorsteher EDA

Vorsteher EVD

Vorsteher EFD

Bundesrat

2. Land/Region/Kontinent: Madagascar

3. Bezeichnung der Aktion und der Phase: Programme d'appui au Service de l'Enseignement, du Recyclage et de la Formation Agricole

4a. Kurzname der Aktion

PA - SERFA / EASTA

4b. Kurzname der Phase:

PHASE 1 (1990-1992)

| | | | | | | |
|-------|---------------------|-----|----|-----|--|-----|
| an | HTA | HAR | JF | BJF | | a/a |
| Datum | 15.8 | | | | | |
| Vize | JF | ✓ | JF | BR | | BR |
| EDA | 14. Aug. 1990 | | | | | |
| Ref. | t.311 Madagascar 77 | | | | | |

5. DEH gegenüber verantwortliche Institution mit Adresse (bei eigener Aktion der DEH offen lassen):

6. Beantragter Kredit Fr. 1'600'000.-

Sektionschef(s):
Wiederkehr
Th. Wiederkehr

Abteilungschef (s):
H.-Ph. Cart
H.-Ph. Cart

Stv. Direktor:
R. Wilhelm
R. Wilhelm

ENTSCHEID (*)

Kopie ging an:
Antanamaroo
Dares Salazar

Eidg. Departement für auswärtige Angelegenheiten (EDA):
Bern, 6.8.90

SIG. Felke

Eidg. Volkswirtschaftsdepartement (EVD):
(für Finanzhilfe)
Bern,

Eidg. Finanzdepartement (EFD):
Bern, 10.8.90

Datum Bundesratsbeschluss (BRB):

SIG. Gygi

(*) Gemäss Verordnung über die internationale Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe vom 12. Dezember 1977:

Kredite der Technischen Zusammenarbeit

Kredite der Finanziellen Zusammenarbeit

- von Fr. 1 Mio bis Fr. 4'999'999.--
- Unterschriften EDA, EFD
- ab Fr. 5 Mio, Beschluss Bundesrat

- von Fr. 1 Mio bis Fr. 4'999'999.--
- Unterschriften EDA, EVD, EFD
- ab Fr. 5 Mio, Beschluss Bundesrat

Bitte offen lassen:

Krediteröffnung Ländercode / Haupt- & Sachgruppe / Aktionskredit Nr. / Phasennummer
Kontenplan

□ □ □

□ □

□ □ □



MADAGASCAR : Programme d'appui au Service de l'Enseignement, du Recyclage et de la Formation Agricole (PA-SERFA / EASTA)

Crédit no 178/90

Fr. 1'600'000.--

Le PA-SERFA / EASTA a pour objet de renforcer la formation forestière au niveau technique, afin de répondre aux besoins formulés par les institutions responsables de la sauvegarde et de la mise en valeur des ressources naturelles de Madagascar.

Le Service de l'Enseignement du Recyclage et de la formation Agricole (SERFA) a pour tâche principale d'assumer cette formation pour les cadres moyens, destinés aux secteurs publics, para-publics et privés, ainsi que pour les producteurs. Pour atteindre un tel objectif, le SERFA a besoin d'un important renforcement. Le Programme d'appui fait partie intégrante de ce renforcement institutionnel. Il est axé plus particulièrement dans le domaine de la formation pédagogique et de l'équipement. Les appuis sont prévus pour le SERFA Central et les Ecoles d'Application des Sciences et Techniques Agricoles (EASTA) d'Iboaka et d'Ambatobe, en mettant l'accent sur la formation forestière, au niveau technique.

La première phase (1990 - 1992) permettra entre autres :

- La création et la mise en oeuvre d'une cellule technique forestière au sein de la Division des Etudes du SERFA
- Le renforcement de la formation et du recyclage des formateurs impliqués dans les structures du SERFA
- Un appui méthodologique et logistique aux EASTA d'IBOAKA et d'AMBATOBE qui dépendent du SERFA

D'un montant de Frs. 1'600'000.--, cette proposition de crédit permettra de financer l'affectation de deux coopérants, un programme de formation des formateurs du SERFA, des travaux de réhabilitation des infrastructures des EASTA et la fourniture d'équipement, matériel didactique et de véhicules.

L'exécution de ce Programme d'appui au SERFA / EASTA est confiée en régie à INTERCOOPERATION.

1. INTRODUCTION

Une mission conjointe a permis en octobre 1989 d'identifier et de préparer un programme d'appui au Service de l'Enseignement, du Recyclage et de la Formation Agricole (SERFA) de Madagascar. Cette mission s'inscrit dans le cadre des recommandations de l'étude nationale sur les besoins en formation forestière financée en 1989 par la DDA.

Le présent programme d'appui (ci-après PA-SERFA / EASTA) met l'accent sur la formation forestière au niveau technique. Il fait l'objet de la présente proposition de crédit.

2. CONTEXTE

2.1 Le secteur agricole

Le secteur agricole (1) domine l'emploi avec 85% de la main d'oeuvre active et produit 80% des échanges avec l'extérieur. Il représente entre autres une infrastructure d'irrigation très développée (environ 1 million d'hectares) avec des possibilités d'extension importantes.

Au niveau sylvicole, on estime que 12 millions d'hectares, soit les 1/5 du territoire de Madagascar, restent couverts par les forêts naturelles; l'exploitation actuelle des ressources naturelles cause, par des défrichements et par l'exploitation irrationnelle des forêts, une diminution de la surface forestière d'environ 200.000 ha par an.

C'est dans ce contexte que la Coopération Suisse est engagée depuis de nombreuses années dans la mise en valeur et la protection des ressources naturelles à Madagascar et plus spécifiquement dans le secteur forestier.

2.2 La formation agricole

De nombreuses institutions s'occupent de formation agricole, certaines sont chargées de formation au niveau national, (Universités, écoles techniques), d'autres se limitent à des formations ponctuelles répondant à des besoins spécifiques propres (projets, secteurs para-publics et privés).

- (1) Le thème "Agricole" est pris dans son sens le plus large comprenant les secteurs : agriculture, forêts, élevage, pêche et génie rural.

Parmi tous les organismes impliqués dans la formation agricole, le Service de l'Enseignement du Recyclage et de la Formation Agricole (SERFA) est appelé à jouer un rôle de plus en plus important.

Le SERFA est placé sous la tutelle administrative du Ministère de la Production Animale et des Eaux et Forêts (MPAEF), mais il collabore étroitement avec le Ministère de la Production Agricole et du Patrimoine Foncier (MINAGRI), ainsi que d'autres organismes de développement (cf. annexe 1).

Le SERFA a, entre autres, comme attribution la formation des techniciens en agriculture, élevage, pêche, eaux et forêts et génie rural. Cette formation de techniciens se fait par l'intermédiaire des Ecoles d'Application des Sciences et Techniques Agricoles (EASTA) qui sont actuellement au nombre de six, dont deux Ecoles forestières, l'une à IBOAKA (Finarantsoa) et AMBATOBE (Antananarivo) (cf. annexe no 2).

En dépit d'un environnement institutionnel difficile, le SERFA est jugé comme une structure dynamique et responsable. Mais les EASTA, dont il a la charge, sont dans une situation misérable tant sur le plan des infrastructures que sur le plan de l'enseignement.

Le SERFA a pour objectif principal d'assurer la formation professionnelle agricole des cadres moyens et des producteurs pour les secteurs publics, para-publics et privés.

Il se propose d'atteindre cet objectif à travers les objectifs spécifiques suivants :

- Coordination et organisation des activités de formation au niveau des établissements de formation professionnelle agricole
- Evaluation et suivi des activités de formation
- Elaboration et mise en oeuvre de programmes de formation pour les formateurs
- Supervision de la gestion des domaines de production et d'application rattachés aux établissements relevant du SERFA
- Développement des méthodes de sensibilisation pour la valorisation du métier de producteur agricole
- Création et développement de centres de documentation destinés à appuyer la formation et la pratique professionnelles dans le secteur agricole.

3. PARTENAIRES ET CONCERNES

Le Programme d'appui implique directement les partenaires suivants :

- Le SERFA, tout particulièrement au niveau de la Division des Etudes (DE)
- Les EASTA d'IBOAKA et d'AMBATOBE où se donne la formation des techniciens forestiers. Cette formation touche une soixantaine d'élèves par année, répartis sur 1 cycle de formation décentralisé de 3 ans (les deux premières années à IBOAKA et la dernière année à AMBATOBE).

En matière d'impact, le Programme d'appui agira directement sur le développement rural de Madagascar par la formation d'agents techniques qui sont appelés à jouer un rôle important dans la production agricole et la sauvegarde et la mise en valeur des ressources naturelles du pays.

Au niveau du programme forestier appuyé par la DDA à Madagascar, le PA-SERFA/EASTA représente un maillon essentiel dans la filière formation forestière.

4. FINALITE

Le PA-SERFA/EASTA a pour finalité d'appuyer le SERFA dans ses actions de formation dans le secteur agricole, notamment en matière de mise en valeur et de sauvegarde des ressources naturelles de Madagascar.

A travers cet appui, on se propose surtout d'améliorer la formation pédagogique des formateurs des agents techniques. Ces agents font partie des acteurs importants dans le développement rural du pays.

5. OBJECTIFS

Les objectifs du Programme d'appui ont été définis de la manière suivante :

5.1 Pour le SERFA

- Renforcer la Division des Etudes par la mise en place et le fonctionnement d'une cellule technique forestière
- Assurer le recyclage et le perfectionnement de l'ensemble des formateurs EASTA / SERFA.
- Compléter et renforcer les moyens existants afin de permettre un bon fonctionnement du SERFA et d'améliorer la qualité de ses interventions

5.2 Pour les EASTA

Améliorer la qualité de la formation des techniciens forestiers par :

- La mise en oeuvre d'une formation adéquate des formateurs
- Le renforcement des infrastructures et des moyens existants des EASTA d'IBOAKA et d'AMBATOBE.

6. ACTIVITES 1990 - 1992

6.1 Modalités d'intervention

- Le PA-SERFA / EASTA va démarrer avec une première phase de 30 mois, soit du 01.07.1990 au 31.12.1992.

Le 1er semestre 1990 doit être considéré comme une période de démarrage (recrutement du personnel national et expatrié, commandes, etc...) qui devrait permettre au Programme d'être véritablement opérationnel pendant les années 1991 / 1992.

- La conception du Programme repose sur une intégration voulue dans les structures du SERFA. Il fonctionnera uniquement en tant qu'appui et conformément à la politique de formation que veut se donner cette institution.
- Le Programme se doit de rester souple et de s'adapter à l'évolution et aux besoins de la formation en milieu rural.

6.2 Activités

Au cours de la première phase, le Programme prêtera son appui aux activités suivantes :

6.21 Au niveau du SERFA

- Création et mise en oeuvre d'une cellule technique forestière dans la Division des Etudes (DE). Cette cellule se propose entre autres :
 - . d'élaborer divers modules de formation
 - . d'effectuer le suivi et l'évaluation permanente de la formation forestière au niveau technique
 - . d'effectuer l'actualisation permanente et les modifications éventuelles du contenu des programmes de formation
 - . de concevoir et d'organiser la formation des formateurs

Le Programme affectera à la Cellule technique forestière deux coopérants (1 ingénieur forestier et 1 technicien forestier). Alors que l'ingénieur travaillera surtout sur le plan pédagogique au niveau de la DE, le technicien appuiera essentiellement les formateurs des EASTA forestiers au niveau des travaux.

- Recyclage et perfectionnement des formateurs forestiers

Le Programme prêtera son appui au recyclage et au perfectionnement de l'ensemble des formateurs SERFA / EASTA. Cette formation des formateurs comportera :

- . des formation "sur le tas" avec la collaboration des cellules techniques de la DE
- . une formation à distance complétée par des sessions de mise au point de courte durée
- . la fourniture de documents techniques et pédagogiques
- . des séminaires ou colloques, soit techniques, soit pédagogiques.

- Appui logistique

Afin de permettre au SERFA de jouer pleinement son rôle, le Programme lui fournira un appui en véhicules, ainsi que de l'équipement pour son atelier d'impression / reproduction.

6.22 Au niveau des EASTA

L'appui du Programme, aux EASTA forestiers d'IBOAKA et d'AMBATOBE comportera les activités suivantes :

Formation des formateurs

- formation pédagogique
- formation technique en mettant l'accent sur le contenu pratique des programmes de formation et sur la sauvegarde et la mise en valeur des ressources naturelles.

Appui logistique

Le Programme prêtera un appui conséquent à la réhabilitation de diverses infrastructures des deux EASTA forestiers, la fourniture d'équipement didactique, d'outillage technique et de véhicules.

7. MOYENS POUR LA PHASE 1990 - 1992

7.1 Contribution malgache

Les structures SERFA / EASTA assumeront l'essentiel des frais de personnel et de fonctionnement liés au programme d'appui. Le budget de fonctionnement annuel du SERFA se monte à FMG. 340 millions, dont FMG 54 millions pour l'EASTA d'AMBATOBE et FMG. 35 millions pour celui d'IBOAKA.

7.2 Contribution suisse

La contribution suisse permettra le financement pour :

- l'affectation de deux coopérants;
- des missions de consultance;
- des bourses de formation, participation à des stages de spécialisation, colloques, voyages d'étude;
- des travaux de réhabilitation de diverses infrastructures des EASTA d'IBOAKA et d'AMBATOBE;
- la fourniture de véhicules, équipement didactique, outillage et matériel techniques, etc, pour le SERFA et les EASTA forestiers;

7.3 Autres contributions

La partie malgache négocie actuellement les appuis au SERFA suivants :

- Appui de la Banque Africaine du Développement dans le cadre du Projet "Renforcement du système éducatif à Madagascar".
- Appui de la coopération française pour la mise à disposition d'un agro-pédagogue à la DE.

8. BUDGET

(cf. annexe no 3 "Budget détaillé de la phase 1990-1992").

10. Frais de personnel

- Experts / 2 coopérants
52 mois / expert
 - stagiaire
- Fr. 628'000.-

30. Frais de formation

- Recyclage et perfectionnement des formateurs, appuis pédagogiques
- Fr. 50'000.-

40/50. Achats de matériel

- Matériel didactique, outillage, équipements, véhicules
- Fr. 603'000.-

- 60. Travaux de réhabilitation des infrastructures d'IBOAKA
- Fr. 98'000.-

80 Frais administratifs Fr. 221'000.-

- coordination suivi étude formation forestière Fr. 20'000.-
- 1 mission de consultance Fr. 25'000.-
- frais pour fiduciaire locale, divers Fr. 10'000.-
- Indemnité de gestion INTERCOOPERATION
- 11% des dépenses Fr. 166'000.-

T O T A L Fr. 1'600'000.-
=====

9. APPRECIATION

Le Programme d'appui SERFA-EASTA forme un maillon indispensable de la filière formation du programme forestier appuyé par la DDA à Madagascar. Il complète, au niveau technique, les actions de formation entreprises au CFPPF de Morondava (formation de contremaîtres), à l'ESSA-Forêts (formation des ingénieurs forestiers) et dans le futur Centre de formation et d'expérimentation FAFIALA (formation des paysans).

La réussite du Programme d'appui dépendra essentiellement de son intégration dans les structures du SERFA / EASTA, de l'affectation de formateurs nationaux motivés et de la dotation d'un budget de fonctionnement suffisant, aussi bien au niveau du SERFA que des EASTA.

Le programme se doit de rester un appui et de ne pas se substituer au SERFA. Il devra constamment veiller à ne pas créer de nouvelles dépendances afin de ne pas compromettre à long terme la viabilité du SERFA et des EASTA.

10. EVALUATION ET SUIVI

Au cours du 1er semestre 1992, un processus d'auto-évaluation sera mis en place avec un appui extérieur méthodologique (consultant), afin de dresser un bilan de la première phase et d'identifier les grandes lignes du Programme d'appui pour la deuxième phase.

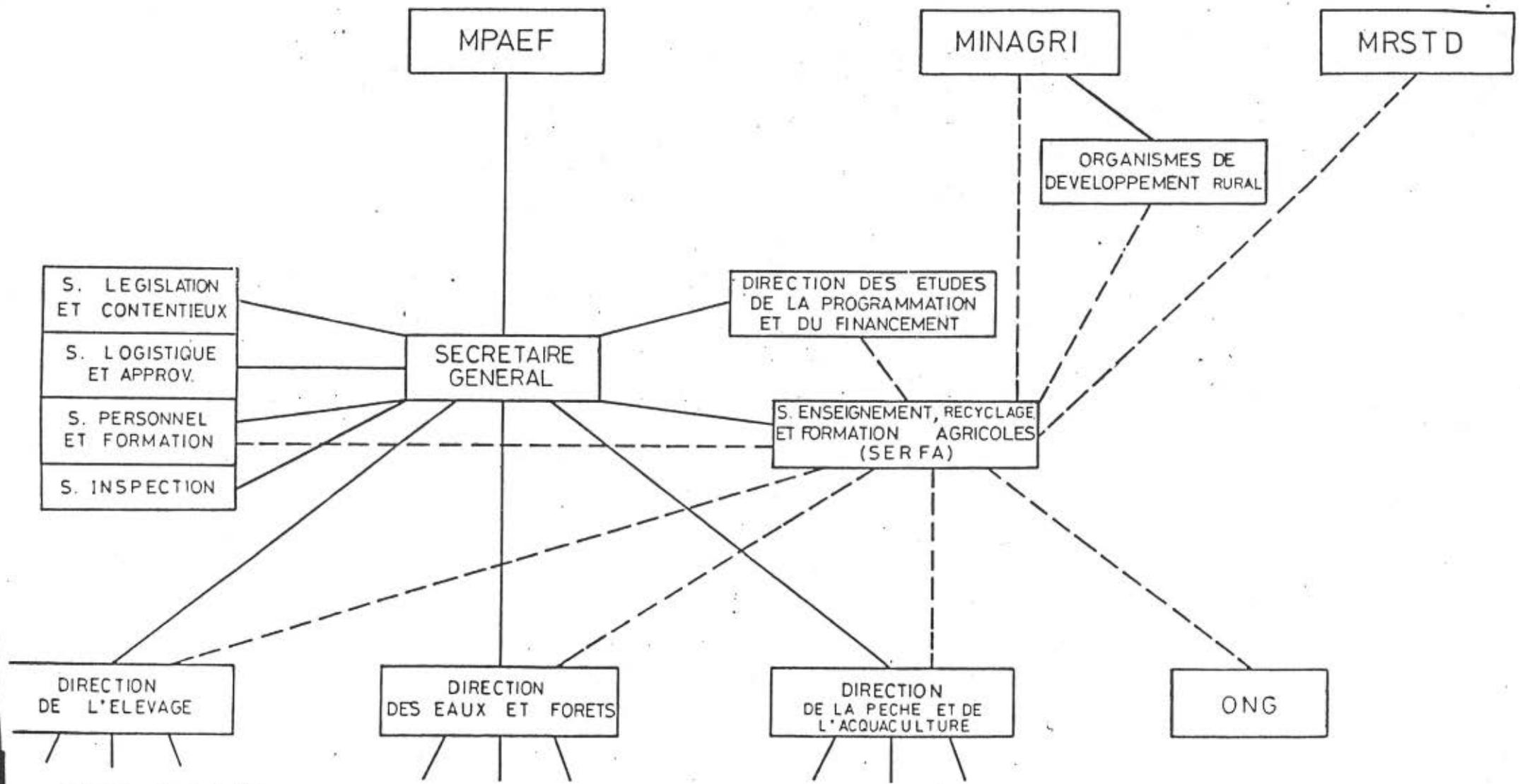
11. PROPOSITION DE CREDIT

Vu ce qui précède, nous proposons de libérer un crédit de

Fr. 1'600'000.--

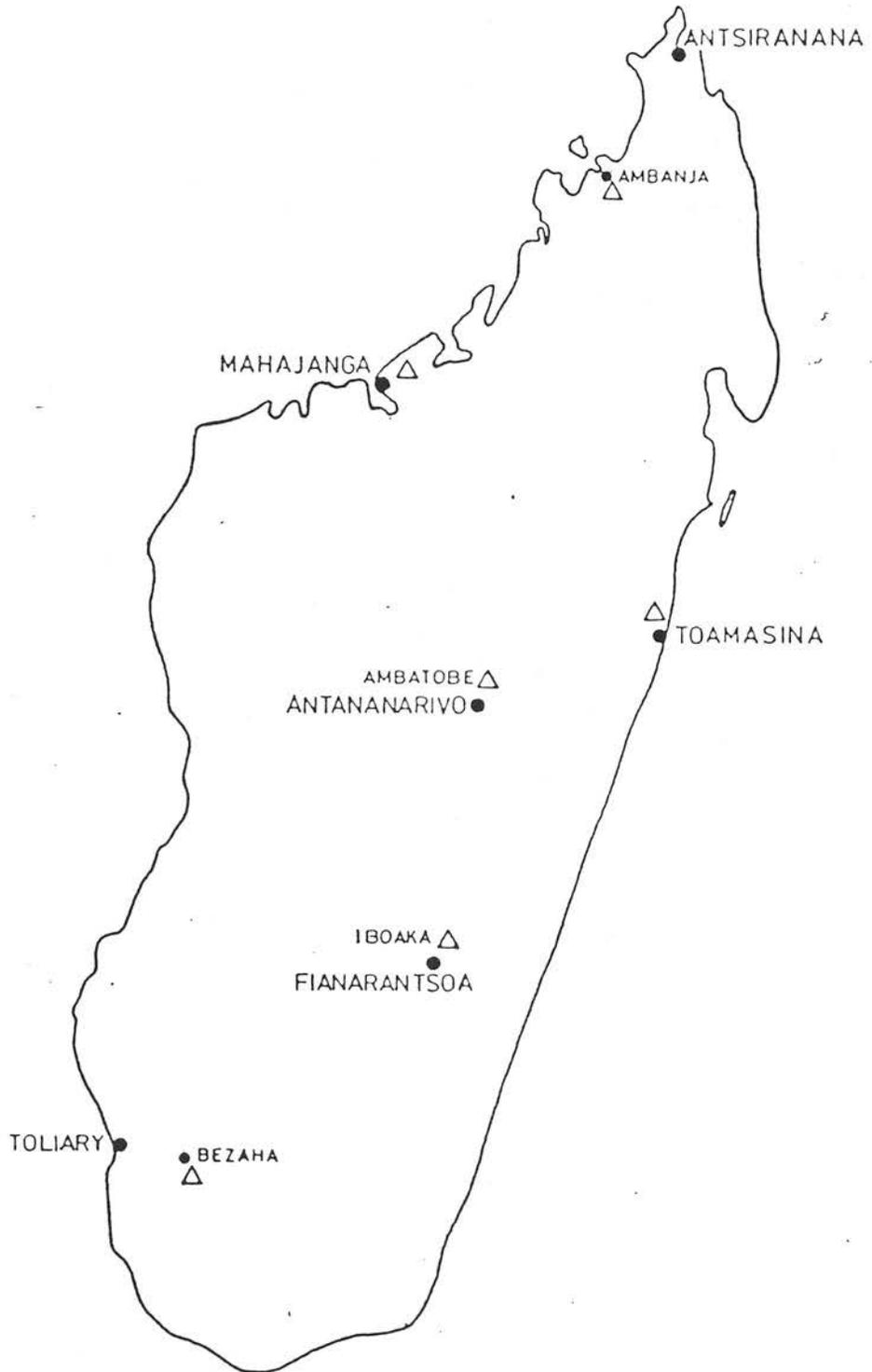
comme contribution à la phase 1990-1992 du Programme d'appui au Service de l'Enseignement, du Recyclage et de la Formation Agricole de Madagascar. Les engagements se feront à la charge du crédit du programme de 2.1 milliards de francs destinés à la coopération au développement et à l'aide financière, selon AF du 23 septembre 1987. Les dépenses seront imputées à la rubrique budgétaire 202.493.01.

LES RELATIONS DU SERFA AVEC LES AUTRES INSTITUTIONS



— relations administratives
 - - relations fonctionnelles

IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE
DES EASTA



Annexe 3

Programme d'appui SERFA / EASTA.
 Budget détaillé de la phase 1990 - 1992
 (Du 01.07.1990 au 31.12.1992)

| | | | |
|-------|---|-----|------------|
| 10. | <u>Frais de personnel</u> | Fr. | 628'000.- |
| | - 2 coopérants (1 ingénieur forestier et 1 technicien forestier) | | |
| | 52 mois/expert à | | |
| | Fr. 12'000.--/ mois | Fr. | 624'000.-- |
| | - 1 stagiaire Nadel ou EPFZ (1992) | Fr. | 4'000.- |
| 30. | <u>Frais de formation</u> | Fr. | 50'000.- |
| | - Recyclage-perfectionnement des formateurs, appui pédagogique | Fr. | 50'000.- |
| 40.50 | <u>Achats de matériel</u> | Fr. | 603'000.- |
| | - <u>Matériel pour SERFA Central</u> | | |
| | . Reproduction, bureau | Fr. | 70'000.- |
| | . Véhicules, matériel, équip. pédagogiques et didactiques | Fr. | 110'000.- |
| | . Aménagement | Fr. | 2'000.- |
| | - <u>Matériel IBOAKA</u> | | |
| | . Exploitation manuelle, mécanique, entretien | Fr. | 32'000.- |
| | . Topographie | Fr. | 20'000.- |
| | . Sylviculture | Fr. | 5'000.- |
| | . Enseignement, bureau | Fr. | 9'000.- |
| | . Documentation (sur place) | Fr. | 3'000.- |
| | . Menuiserie | Fr. | 10'000.- |
| | . Atelier mécanique | Fr. | 20'000.- |
| | . Véhicules | Fr. | 80'000.- |
| | . Pièces de rechange véhicules | Fr. | 12'000.- |
| | . Divers (Matériel de camping, petit matériel) | Fr. | 4'000.- |

- Matériel AMBATOBE

| | | |
|---|-----|-----------|
| . Exploitation | Fr. | 32'000.- |
| . Topographie | Fr. | 20'000.- |
| . Sylviculture | Fr. | 5'000.- |
| . Enseignement, bureau | Fr. | 11'000.- |
| . Documentation (sur place) | Fr. | 3'000.- |
| . Menuiserie | Fr. | 10'000.- |
| . Atelier mécanique | Fr. | 20'000.- |
| . Véhicules | Fr. | 110'000.- |
| . Pièces de rechange | Fr. | 11'000.- |
| . Divers (Matériel de camping, petit matériel) | Fr. | 4'000.- |

60. Constructions Fr. 98'000.-

Adaptation de l'infrastructure d'Iboaka

| | | |
|--------------------------|-----|----------|
| . Branchement électrique | Fr. | 30'000.- |
| . Cuisine | Fr. | 60'000.- |
| . Aménagement | Fr. | 8'000.- |

80. Frais administratifs Fr. 221'000.-

| | | |
|---|-----|-----------|
| . Coordination suivi étude formation forestière | Fr. | 20'000.- |
| . Mission de consultance (appui auto-évaluation) | Fr. | 25'000.- |
| . Frais fiduciaire locale, divers | Fr. | 10'000.- |
| . Indemnité de gestion INTERCOOPERATION | | |
| 11% des dépenses | Fr. | 166'000.- |

T O T A L

Fr. 1'600'000.-
=====

Referenz: t.311 MADAGASCAR 77 - BJF/DRE

CODIERUNGSBLATT für Antrag-Nr. 178/90.

Eintretensantrag

Kreditantrag

1. Land/Region/Kontinent: Madagascar

13. KONTENPLAN

2. Kurzname der Aktion: PA-SERFA/EASTA

Ländercode 261

Nr./Bezeichnung der Phase: Phase 1

Haupt- und Sachgruppe 65

3. Form des Beitrages: nicht rückzahlbar rückzahlbar

4. Neue Aktion
 Eintretensantrag (Konto-Nr.) annullieren
 Weiterführung der Aktion (vorangehender Antrag, Nr.)
 Zusatzkredit zu Antrag, Nr.

Aktionskredit

Phase 01

5. Phasen-Dauer:
 Unbefristet-Beginn Ende
 Befristet -Beginn 07 19 90 Ende 12 19 92

FINANZPLANUNG

Zuständigkeit 12

6. Verantwortlichkeiten:
a) geographische Sektion/Sachbearbeiter: Ostafrika J.-F. Bürki
b) Fachdienst/Sachbearbeiter:
c) FZ Sektion/Sachbearbeiter:

Kat.: ...1..

7. Aktionstyp: a) TZ oder FZ b) bilat. oder multilat.

Aktionstyp 002

8. Durchführung:
 Aktion der DEH
 Beitrag für bestimmte Aktion
 Allgemein. Beitrag (Programmbeitrag)

- direkte Aktion
- Auftrag Privatfirma
- Regie CH Hilfswerk
- Regie CH öff. Instit.
- Andere
- CH Hilfswerk
- CH andere Instit.
- Internat. Organ. UNO
- Internat. Organ. andere
- Lokale NGO
- Nicht CH Organ. andere

9. DEH gegenüber verantwortliche Inst. in der Schweiz/im Drittland: .. Intercooperation

Institution 385

10. a) Name der verantwortlichen Partnerinst. im Entwicklungsland: ... MPAEF - SERFA/EASTA

b) Status der Partnerinst.: öffentlich halbstaatlich privat

11. Tätigkeitsbereich: ..formation forestière

Sektor

12. a) gepl. Verpflichtungen (in 1'000 Fr.) b) gepl. Auszahlungen (in 1'000 Fr.)

Codierung überprüft (Visa):

inkl. beantragter Kredit

Table with 4 columns and 5 rows for commitments: 1600, 1200, 1990-1994

19 90
19 91
19 92
19 93
19 94

Table with 4 columns and 5 rows for payments: 350, 700, 500, 400, 400, 1990-1994

Handwritten signature